

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (14) mars 2022 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent
Manon Dubé : Présente
Raynald Bérubé : Présent
Germain Picard : Présent
Myriam Morissette : Présente

Les conseiller (ès) qui sont absents :

Nathalie Soucy : Absente

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #22- 56

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point suivant:

3. Correspondance

La municipalité a reçu un avis de dépôt de Recyc-Québec d'un montant de 8 291.85\$.

Le ministère des affaires municipales a versé une compensation tenant lieu de taxe pour l'école d'une somme de 8 906\$.

Le ministère des transports du Québec a versé un paiement de 7 372.06\$ pour le contrat d'entretien de la route Melucq.

La CAUREQ a versé un montant de 204.52\$

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 février 2022 Résolution # 22- 57

Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Sur une proposition de Marcel L'italien, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

5. **Adoption des dépenses de février 2021**
Résolution #22-58

COMPTES DE FÉVRIER 2022

Salaires nets : 16 employés	35 655.73\$
Total des factures:	64 992.04\$

Total des comptes	100 647.77\$
--------------------------	---------------------

Salaires nets : 16 employés	35 655.73\$
Chèque en ligne et manuels déjà payés correctif de note de débit	52 881.53\$

Total des comptes déjà payés	88 537.26\$
-------------------------------------	--------------------

Reste à payer :	12 110.51\$
------------------------	--------------------

Solde des comptes

# 600180	:	228 294,58\$
#600180-ET1	:	0.00\$
#91775	:	-10.95\$
Marge de crédit 1	:	0.00\$
Prêt 2	:	603 864,93\$
Prêt 3	:	646 682,73\$
Visa	:	0.00\$

Raphaël Rioux
Directeur Général/ Greffier-trésorier
MARS 2022

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité d'approuver et autorise le paiement des comptes du mois de février au montant de 12 110.51\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général.

6. **Groupe Bouffard Facture #207662 de 3 908.15\$**
Résolution # 22-59

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter la facture #207662 de Groupe Bouffard au coût de 3 908.15\$ pour le contart de collecte des matières résiduelles

7. **Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**
Résolution #22-60

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan 2020 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

**8. Politique 2022-01 Politique visant à éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs
Résolution #22-61**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-01 politique visant à éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs.

**9. Politique 2022-02 Politique visant à réduire les délais de réparations de fuites
Résolution #22-62**

Il est proposé par Marcel L'italien, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-02 politique visant à réduire les délais de réparations de fuites.

**10. Politique 2022-03 Politique visant à bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)
Résolution #22-63**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-03 politique visant à bonnes pratiques d'arrosage recommandées par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

**11. Politique 2022-04 Politique visant à remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux
Résolution #22-64**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-04 politique visant à remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.

**12. Politique 2022-05 Politique visant à signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux
Résolution #22-65**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-05 politique visant à signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.

**13. Politique 2022-06 Politique visant à optimiser et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux
Résolution #22-66**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-06 politique visant à optimiser et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.

**14. Politique 2022-07 Politique visant à éliminer ou optimiser les purges permanentes.
Résolution #22-67**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité que la municipalité de La rédemption adopte la politique 2022-07 politique visant à éliminer ou optimiser les purges permanentes.

**15. Élu représentant auprès du club de l'âge d'or de La Rédemption
Résolution #22-68**

Il est proposé par Germain Picard
Appuyé par Manon Dubé
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de La Rédemption nomme Myriam Morissette responsable auprès du club de l'âge d'or de La Rédemption pour la municipalité de La Rédemption.

**16. Demande d'un permis d'intervention auprès du MTQ
Résolution #22-69**

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

POUR CES RAISONS il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transport les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2022 dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère, et qu'à cette fin, autorise Raphaël Rioux, directeur général, à signer lesdits permis d'intervention.

17. Appui de la demande de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici auprès du MTQ concernant la route 234
Résolution #22-70

Considérant que la route du Grand-Remous (route 234) est une route collectrice assurant la liaison entre les Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de Price et de Saint-Octave-de-Métis ;

Considérant que le Ministère des Transports est responsable de l'entretien de ce lien routier névralgique ;

Considérant que, sur une base annuelle, la route doit être fermée à la circulation en raison des crues printanières ;

Considérant qu'en vertu de son schéma de couverture de risque, le Service de sécurité incendie de la région de Price est appelé à emprunter cet itinéraire pour des interventions dans le secteur Nord de la MRC de la Mitis;

Considérant que la route 234 est fréquemment empruntée par les agents de la Sûreté du Québec lors d'interventions dans le secteur Nord de la MRC de La Mitis étant desservi par le poste de Price ;

Considérant que c'est une demande du Comité de sécurité civile Rivière Mitis, composé de représentants du Ministère de Sécurité publique, d'Hydro-Québec, de la Sûreté du Québec, des services de sécurité incendie du territoire et de représentants municipaux, dans le cadre de la présente démarche ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte la sécurité de nombreux résidents desservis par les services d'urgences empruntant la route 234 ;

En conséquence il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Germain Picard et résolu unanimement par les membres du conseil que la Municipalité de La Rédemption appui la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici dans sa demande au Ministère des Transports du Québec de prendre les mesures nécessaires pour apporter, dans les plus brefs délais, des correctifs afin de sécuriser la route du Grand-Remous (route 234) pour que celle-ci ne soit plus fermée à la circulation lors des crues printanières dans ce secteur.

18. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
Résolution #22-71

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

**19. Demande de commandite CFA Mont-Joli-Mitis
Résolution #22-72**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 200\$ au Gala de mérite scolaire 2021-2022 du CFA Mont-Joli-Mitis.

**20. Entente municipalité de Saint-Moïse pour la redistribution des redevances des Carrières de Chaux et de Jalbert
Résolution #22-73**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La rédemption accepte l'entente de redistribution des redevances de la carrière de chaux qui accorde 40% à La Rédemption.

Que la municipalité de La rédemption accepte l'entente de redistribution des redevances de la carrière de Les Constructions Jalbert & Pelletier qui accorde 70% à La Rédemption.

Que la municipalité de La Rédemption autorise le directeur général et le maire à signer les ententes pour la redistribution des redevances pour la carrière de chaux ainsi que pour la carrière des Constructions Jalbert & Pelletier.

**21. Projet parc sportif de La Rédemption
Résolution #22-74**

ATTENDU QUE le terrain sportif de la municipalité de La Rédemption est dans un état critique et qu'il est de mise de mettre à niveau les installation en place.

ATTENDU QU'une équipe de balle molle s'est formé afin de jouer dans une ligue dont celle-ci permettra de faire rayonner La Rédemption au-delà du territoire.

ATENDU QUE le terrain de balle molle sera utilisé lors de compétition dans le cadre de la ligue Coorslight/ dépanneur de la rivière de La Matanie.

ATTENDU QUE la municipalité a endommager la plateforme qui servait de Skate-park et que maintenant elle n'est plus utilisable pour la pratique de skate.

ATTENDU QUE l'activité physique permet de rassembler et de créer de la vitalité social et économique.

IL EST PORPOSÉ PAR Marcel L'italien

APPUYÉ PAR Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption porte un projet pour la réfection du parc sportif qui viserait à la mise à niveau du terrain de balle molle, de la patinoire ainsi que l'aménagement d'un Skate-park sur le terrain situé près de l'OTJ.

QUE la municipalité assume 242 858 \$ selon le calcul suivant :

TECQ	155 148 \$
TPS/TVQ	41 710 \$
Fond de roulement	46 000 \$
Total	242 858 \$

QUE la municipalité ait chercher 182 034 \$ auprès de partenaires, de subvention ainsi que de programme de financement.

**22. Dépôt du projet de parc sportif au fond région et ruralité - volet vitalisation
Résolution #22-75**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité La Rédemption désire mettre à niveau son parc sportif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires sont de 424 892.39 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Dubé

APPUYÉ PAR Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption dépose une demande d'aide financière de 100 000 \$ à la MRC de la Mitis au programme « Cadre de vitalisation volet 4 ».

QUE M. Raphaël Rioux est autorisé à signer le formulaire de demande.

**23. Demande pour le fond PM150
Résolution #22-76**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Rédemption investi dans un projet de développement dans sa communauté.

CONSIDÉRANT QUE le fond PM150 doit être utilisé pour le développement de nos communauté.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires du projet sont de 424 892.39\$

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Dubé

APPUYÉ PAR Myriam Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption demande à la MRC de LA Mitis d'utiliser les sommes réservé pour La Rédemption d'un total de 21 534 \$

**24. Avis de motion Projet de règlement numéro 2022-06
décrétant des dépenses en immobilisations et un
emprunt de 417 104\$
Résolution 22-77**

Avis de motion est donné par Myriam Morissette afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, l'adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 417 104\$.

Avis est également donné que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal au 68 rue Soucy.

**25. Dépôt du Projet de règlement numéro 2022-06
décrétant des dépenses en immobilisations et un
emprunt de 417 104\$
Résolution #22-78**

Le conseiller Raynald Bérubé fait le dépôt du projet de règlement no 2022-06 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 417 104\$.

**26. Service de Sécurité incendie de La Rédemption
Résolution #22-79**

ATTENDU QUE la sécurité incendie est une responsabilité qui relève des municipalités.

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc avait ne entente pour le service de sécurité incendie avant l'incendie de la caserne de La Rédemption en 2017.

ATTENDU QUE la fermeture de la caserne 23 à La Rédemption a créé un vide dans la couverture incendie augmentant énormément les risques.

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption souhaite rouvrir la caserne 23 sur son territoire en vue d'assurer la sécurité incendie et de s'assurer que les projets récréo-touristique puissent bénéficier d'un service à proximité prêt à intervenir en cas d'urgence.

IL EST PROPOSÉ PAR Raynald Bérubé

APPUYÉ PAR Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de La Rédemption demander à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc de manifester son intérêt ou non à travailler sur un projet de Service de sécurité incendie qui permettrait de couvrir le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc et de La Rédemption avec la municipalité de La Rédemption.

**27. Offre de service - Gestion de la Tecq 2019-2023 PF
Service-conseil inc.
Résolution #22-80**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de PF Service-conseil inc. afin de gérer la Tecq 2019-2023.

**28. Dépôt rapport audit - transmission rapport financier
2020
Résolution #22-81**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de déposer le rapport d'audit concernant la transmission des rapports financiers.

29. Varia

**A - Défi Osentreprendre
Résolution #22-82**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité d'accorder 50\$ pour le défi osentreprendre.

- 30. **Période de questions**
- 31. **Prochaine séance le 14 février 2022 à 20h00**
- 32. **Levée de la séance**
Résolution #22-83

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 21h09.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier